Les conseillers politiques et la croisade

Les projets des Hospitaliers pour conquérir Rhodes (1306–1310)*

Gion Wallmeyer
Universität Bielefeld

Les conseillers ne sont pas une spécificité du paysage politique contemporain, ils fréquentaient déjà les cours médiévales. À partir du Moyen Âge central, ainsi que l'historiographie l'a établi, la consultation servait à obtenir un consensus entre les souverains et les grands de leurs royaumes. Elle permettait aux princes et aux prélats de prendre part aux décisions des monarques. Parallèlement à ces délibérations, une autre forme de consultation intrinsèque à cette »gouvernance consensuelle« vit le jour au Moyen Âge tardif, dont l'objet était cette fois l'acquisition de connaissances. Les historiens considèrent traditionnellement que cette évolution signe l'émergence d'un Conseil du roi institutionnalisé et de structures centralisatrices.[1] Certes, certains d'entre eux ont

* L'article qui suit est partiellement issu de ma thèse de doctorat: Gion Wallmeyer, Wissen über Ungewisses. Politische Berater und die spätmittelalterlichen Kreuzzugspläne, Berlin, Boston 2023, DOI 10.1515/9783111085067. La traduction a été rendue possible grâce au prix »Traduire et diffuser« 2023 de l'Institut historique allemand.

1 Gerd Althoff, Kontrolle der Macht. Formen und Regeln politischer Beratung im Mittelalter, Darmstadt 2016, 335–336; Otto Brunner, Land und Herrschaft. Grundfragen der territorialen Verfassungsgeschichte Österreichs im Mittelalter, Wien, Wiesbaden [5]1965, 269–272; Otto Hintze, Weltgeschichtliche Bedingungen der Repräsentativverfassung, dans: Historische Zeitschrift 143/1 (1931), 1–47, DOI 10.1524/hzhz.1931.143.jg.1, ici 45–46; Georg Jostkleigrewe, Monarchischer Staat und ›Société politique‹. Politische Interaktion und staatliche Verdichtung im spätmittelalterlichen Frankreich, Ostfildern 2018, DOI 10.11588/diglit.54857, 362–372; Bernd Schneidmüller,

Francia 52 (2025), 129–161 DOI 10.11588/fr.2025.1.115613
ISSN 1867-6448, e-ISSN 2569-5452
Les conseillers politiques et la croisade © 2025 by Gion Wallmeyer
(ORCID iD 0000-0003-1426-7585) is licensed under CC BY-SA 4.0.
Abstracts in German, French and English can be found at the end of this article.

postulé une différenciation entre la consultation axée sur le consensus et celle à caractère informatif, mais cette question a rarement fait l'objet de recherches en raison de la rareté des sources.

Je souhaite partir de ce constat pour réexaminer les débuts de la consultation à visée informative dans les cours de l'Europe latine et pour penser à nouveaux frais leur conceptualisation à la lumière des outils de l'histoire des savoirs. Les démarches pontificales et royales en vue d'organiser une croisade et de reconquérir la Terre sainte, tombée aux mains du sultan d'Égypte à la fin du XIII^e siècle, illustreront cette approche. Si ces projets de croisade forgés par l'ensemble de l'Europe ne furent pas couronnés de succès militaire, il est possible d'analyser leur contenu grâce à un vaste corpus de textes parvenus jusqu'à nous, alors que dans d'autres domaines, la consultation politique est difficile à appréhender, faute de traces écrites. En outre, la reconquête de la Terre sainte détenait un statut particulier dans les sociétés occidentales, car elle constituait une sorte d'enjeu collectif qui était envisagé comme un objectif majeur, non seulement au sein des cours et de l'Église, mais, plus généralement, dans tous les milieux sociaux. L'étude qui suit se concentre sur l'une des rares croisades effectivement entreprises au XIV^e siècle: la conquête de Rhodes et des îles environnantes par les Hospitaliers dans les années 1306–1310, dont les historiens ont désormais amplement analysé le déroulement.[2] Je commencerai par montrer que l'organisation des croisades dans les cours de l'époque était empreinte d'une nouvelle culture d'expertise, apparue en réaction à la crise épistémique frappant les connaissances sur les croisades. Cela me permettra d'expliquer ensuite le contexte politique de l'expédition militaire à Rhodes et de présenter les différents partis, qui rivalisaient pour cette croisade. Me plaçant dans les pas d'Ernesto Laclau, j'envisage la croisade comme un »signifiant vide«: la société lui conférait certes une signification majeure, mais son contenu était

Konsensuale Herrschaft. Ein Essay über Formen und Konzepte politischer Ordnung im Mittelalter. Festschrift für Peter Moraw, dans: Paul-Joachim Heinig et al. (dir.), Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit, Berlin 2000, 53–87.

2 Alain Demurger, Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050–1317, Paris 2013, 465–483; Albert Failler, L'occupation de Rhodes par les Hospitaliers, dans: Revue des études byzantines 50 (1992), 113–135, DOI 10.3406/rebyz.1992.1854; Anthony Luttrell, The Hospitallers and the Papacy. 1305–1314, dans: Karl Borchardt, Enno Bünz (dir.), Forschungen zur Reichs-, Papst- und Landesgeschichte. Peter Herde zum 65. Geburtstag von Freunden, Schülern und Kollegen dargebracht, vol. 2, Stuttgart 1998, 595–622; Sophia Menache, Clement V, Cambridge 1998, DOI 10.1017/CBO 9780511582806, 101–112; Jonathan Riley-Smith, The Knights Hospitaller in the Levant, c. 1070–1309, Basingstoke 2012, DOI 10.1057/9781137264756, 223–228.

sous-déterminé.[3] Je m'intéresserai ensuite à la distinction fonctionnelle entre les conseillers et examinerai sur quels fonds de connaissances ils asseyaient leurs conseils. Dans la dernière partie, j'esquisserai le déroulement des consultations au sein des cours et montrerai qu'elles déployaient une dynamique propre qui a enraciné la culture de l'expertise et accéléré la séparation entre la consultation à visée consensuelle et celle à finalité informative.

Une crise épistémique

Sous la houlette de leur grand maître, Foulques de Villaret († 1327), les Hospitaliers remirent à l'automne 1306 une *Informatio et instructio super faciendo generali passagio* au nouveau pape Clément V († 1314), dans laquelle ils expliquent comment (re)prendre Jérusalem au sultan d'Égypte. Ils proposaient de commencer par conquérir une tête de pont en Méditerranée orientale, d'où seraient lancés les assauts contre l'Égypte et le Levant.[4] Ce mémoire ne mentionne aucun lieu explicitement, mais l'objectif de cette expédition militaire était fixé dès cette époque: Rhodes et le Dodécanèse environnant. Officiellement, les îles étaient placées sous l'autorité de l'empereur byzantin, cependant le pouvoir réel y était exercé par des envoyés des républiques maritimes italiennes et par des princes locaux, qui agissaient en grande partie indépendamment de Constantinople. Six mois plus tôt, les Hospitaliers avaient déjà conclu un contrat avec un entrepreneur militaire génois, Vignolo dei Vignòli, destiné à régler le partage du pouvoir sur l'archipel après sa conquête par l'ordre.[5]

Les Hospitaliers n'étaient pas les seuls, tant s'en faut, à forger des projets de croisade ambitieux. Au cours du XIII^e^ siècle, les croisés avaient essuyé de nombreuses défaites face aux sultans égyptiens, qui s'étaient traduites par la perte de Jérusalem (1244), d'Antioche (1268) et de Tripoli (1289). Le climax de ce

3 Ernesto Laclau, Why do Empty Signifiers Matter to Politics?, dans: Martin McQuillan (dir.), Deconstruction. A Reader, Édimbourg 2001, 405–416, DOI 10.1515/9781474470919-047.

4 Mémoire de Foulques de Villaret sur la croisade, éd. par Joseph Petit, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 60 (1899), 602–610, DOI 10.3406/bec.1899.452535. Sur la datation, voir Alain Demurger, Les ordres militaires et la croisade au début du XIV^e^ siècle: Quelques remarques sur les traités de croisade de Jacques de Molay et de Foulques de Villaret, dans: Michel Balard, Benjamin Z. Kedar, Jonathan Riley-Smith (dir.), Dei gesta per Francos. Études sur les croisades dédiées à Jean Richard, Aldershot et al. 2001, DOI 10.4324/9781315258287, 117–128.

5 Joseph Delaville Le Roulx, Les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre (1100–1310), Paris 1904, 274–275, n. 2.

désastre fut atteint en 1291 avec la chute d'Acre, de Sidon et de Château Pèlerin, les dernières bases des croisés dans le Levant. Les souverains d'Occident cherchèrent de nouvelles méthodes et solutions pour reprendre ces territoires. 31 projets de reconquête rédigés dans les années 1290–1335 par des experts à l'intention de divers papes et rois sont parvenus jusqu'à nous.[6] Dans l'historiographie des croisades, ces sources sont, la plupart du temps, rassemblées dans la catégorie des mémoires *de recuperatione Terrae Sanctae* ou des »recovery treatises«,[7] ce qui me paraît problématique, tant leur désignation par leurs contemporains, leur ampleur et leur destination diffèrent. En réalité, ces textes sont les traces écrites des *consilia* et *deliberationes* orales, qui se déroulaient au sein des cours des souverains d'Europe latine dans le dessein de planifier les croisades.[8] L'*Informatio* des Hospitaliers, par exemple, réagissait à une requête du pape Clément V, priant leur grand maître de venir à Poitiers le conseiller sur la reconquête de la Terre sainte et sur une éventuelle union des ordres de chevalerie.[9] Retenu à Chypre par un chapitre général de son ordre, Foulques de Villaret commença par envoyer à Clément V une version écrite de son projet avant de se rendre en Occident l'année suivante et de le défendre en personne devant le souverain pontife.[10] Les textes de reconquête conservés ne couvrent par conséquent qu'une partie des projets de croisade réellement discutés dans les cours de l'époque, et leur analyse ne peut être dissociée de celle des actes administratifs de la cour ou de la correspondance des souverains.

---

6 La première synopsis des ouvrages se trouve chez ID., La France en Orient au XIV^e^ siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut, vol. 1, Paris 1886, 11–102. Neuf des mémoires ont été édités par Jacques PAVIOT, Projets de croisade, v. 1290–v. 1330, Paris 2008. Pour une liste, voir WALLMEYER, Wissen (voir n. *), 26–27.

7 Sylvia SCHEIN, *Fideles crucis*. The Papacy, the West, and the Recovery of the Holy Land 1274–1314, Oxford 1991, 91–93; Antony LEOPOLD, How to Recover the Holy Land. The Crusade Proposals of the Late Thirteenth and Early Fourteenth Centuries, Aldershot et al. 2000, 1–3; Massimo VIGLIONE, »Deus vult?«. Cambiamento e persistenza dell'idea di Crociata nella Chiesa. Dal II Concilio di Lione alla morte di Pio II (1274–1464), Rome 2014, 34–35.

8 Antonio GARCÍA ESPADA, Marco Polo, Odorico of Pordenone, the Crusades, and the Role of the Vernacular in the First Descriptions of the Indies, dans: Viator 40 (2009), 201–222, DOI 10.1484/J.VIATOR.1.100351; Jacques PAVIOT (dir.), Les projets de croisade. Géostratégie et diplomatie européenne du XIV^e^ au XVII^e^ siècle, Toulouse 2014, DOI 10.4000/books.pumi.16251.

9 Regestum Clementis papae V, éd. par Luigi TOSTI, Rome 1885–1888, n° 1033.

10 Jean de Saint-Victor, Prima vita Clementis V, éd. par Étienne BALUZE, Guillaume MOLLAT, Vitae paparum Avenionensium, vol. 1, Paris 1914, 1–23, ici 10. En revanche, les propositions des Hospitaliers sur l'union des ordres religieux-militaires, rédigées séparément, se sont perdues.

Les projets de croisade écrits, tels que l'*Informatio* des Hospitaliers, constituaient un phénomène nouveau dans l'organisation des croisades au Proche-Orient. Dans la chrétienté latine, la chute de l'Outremer avait provoqué la consternation et fut donc certainement le déclencheur de ces nouvelles initiatives, mais n'en constituait ni l'unique raison ni la cause principale. Les croisés avaient déjà subi de lourdes défaites auparavant, telle la perte de Jérusalem en 1187. Cependant, aucune source écrite de ce type ne nous est parvenue de cette époque.[11] Les quelque 30 mémoires de reconquête témoignent d'un changement dans la manière de planifier les croisades au sein des cours de l'Europe latine. Des premières croisades jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, la consultation en amont des expéditions servait essentiellement à la gouvernance consensuelle et non à l'acquisition de connaissances. En conséquence, c'est la dimension sociale et non savante qui prévalait. Les conseillers n'étaient pas des spécialistes, mais des princes ou des prélats, qui ne s'exprimaient pas sur la base d'un savoir spécifique ou en tenant compte d'un contexte précis.[12] Ce n'est qu'à partir du deuxième concile de Lyon en 1274 et de la perte définitive des États croisés en 1289–1291 que les souverains commencèrent à consulter de surcroît des acteurs considérés comme versés dans certains domaines. Les mémoires étaient un produit de cette nouvelle culture d'expertise au sein des cours. Deux facteurs furent décisifs dans cette évolution:

(1) La différenciation du fonds de connaissances dans la société et l'ascension parallèle des experts. Par »experts«, j'entends, au sens de la sociologie de la connaissance, un rôle social qui est assigné à des acteurs dans une situation de communication, indépendamment de leur expertise réelle.[13] Selon Frank Rexroth, les experts promettent de résoudre des problèmes existentiels en invoquant un savoir particulier, qu'ils affirment parfaitement approprié à la situation. Leur essor est étroitement lié à la révolution des savoirs du XII^e^ siècle, qui produisit non seulement des nouveaux fonds de connaissances spécifiques, mais donna aussi naissance à des groupes qui se présentèrent comme leurs dépositaires.[14] Les villes furent le fer de lance de cette évolution, parce que les cor-

11 Sylvia Schein, ›The Terrible News‹. The Reaction of Christendom to the Fall of Jerusalem (1187), dans: ead., Gateway to the Heavenly City. Crusader Jerusalem and the Catholic West (1099–1187), Londres, New York 2005, 159–188, DOI 10.4324/9781315254722.

12 Par ex. Jean de Joinville, Vie de saint Louis, éd. par Jacques Monfrin, Paris 1995, 206–214.

13 Ronald Hitzler, Wissen und Wesen des Experten. Ein Annäherungsversuch – zur Einleitung, dans: id., Anne Honer, Christoph Maeder (dir.), Expertenwissen. Die institutionalisierte Kompetenz zur Konstruktion von Wirklichkeit, Wiesbaden 1994, 13–30, DOI 10.1007/978-3-322-90633-5_1.

14 Frank Rexroth, Systemvertrauen und Expertenskepsis. Die Utopie vom maßgeschneiderten Wissen in den Kulturen des 12. bis 16. Jahrhunderts, dans: id., Björn Reich,

porations artisanales ou les universités nouvellement fondées y voyaient confluer les porteurs de différents savoirs spécialisés. Au XIII^e siècle, la répartition sociale des connaissances était également scellée dans les cours et, ce faisant, l'idée qu'il existait un savoir adéquat pour la résolution de chaque problème.[15] Compte tenu des difficultés militaires en Orient, la méthode finit par être appliquée à l'organisation des croisades. À partir du deuxième concile de Lyon en 1274, les monarques recherchèrent explicitement des connaissances utiles à l'organisation de ces expéditions, et dissocièrent la consultation avec les détenteurs de ces expertises de celle avec les princes et les prélats.[16] Les traités de ces conseillers étaient de vastes recueils de savoirs qui abordaient non seulement le *subsidium Terrae Sanctae*, mais aussi les deux autres sujets du concile (*reformatio morum* et *reversio Graecorum*).[17] Les consultants commencèrent seulement dans les années 1290 à cibler leurs propositions sur la question de la *recuperatio*.[18] Les Hospitaliers, par exemple, évoquèrent la reprise de la Terre sainte et l'union des ordres dans deux ouvrages distincts. C'est précisément cette orientation sur un problème spécifique qui permet d'envisager les conseillers comme des experts au sens de la sociologie de la connaissance.

(2) La perception des croisades comme un risque, que l'on pouvait calculer.[19] Depuis les succès des premiers croisés, leurs contemporains interpré-

---

Matthias Roick (dir.), Wissen, maßgeschneidert. Experten und Expertenkulturen im Europa der Vormoderne, Munich 2012, 12–44, DOI 10.1524/9783486717952.7.

15 Jan-Hendryk de Boer, Gion Wallmeyer et al., Epistemische Rivalitäten. Zum Umgang mit Sonderwissen an den Höfen des 14. Jahrhunderts, dans: Historische Zeitschrift 317/3 (2023), 572–611, DOI 10.1515/hzhz-2023-0035.

16 Le dit du concile de Lyon. Ms. Zagreb MR 92, éd. par Louis Carolus-Barré, dans: Michel Mollat du Jourdin (dir.), 1274. Année charnière. Mutations et continuités, Paris 1977, 917–966, ici 924; Les registres de Grégoire X et de Jean XXI, éd. par Jean Guiraud, Léon Cadier, Paris 1892–1960, n° 662.

17 Par ex. Bruno d'Olomouc, Relationes episcopi Olomucensis pontifici porrectae, éd. par Jakob Schwalm, dans: MGH Const. 3, Hanovre 1904–1906, n° 620, 589–595; Gilbert de Tournai, Collectio de scandalis ecclesiae, éd. par Autbert Stroick, dans: Archivum Franciscanum historicum 24 (1931), 33–62.

18 En règle générale, il est précisé dès l'incipit des ouvrages que le conseil est spécialement conçu pour la croisade. Par ex. Guillaume Durand, Informacio, éd. par Gottfried Dürrholder, Die Kreuzzugspolitik unter Papst Johann XXII. (1316–1334), Strasbourg 1913, 103-110, ici 104: »Informacio brevis super hiis, que viderentur ex nunc fore providenda quantum ad passagium divina favente gracia faciendum. In Dei nomine amen. Super facto passagii ad laudem Dei et exaltacionem orthodoxe fidei ordinabiliter, generaliter et utiliter faciendi infrascripta viderentur perquam necessaria et utilia fore«.

19 Sur la notion de risque, voir Niklas Luhmann, Risiko und Gefahr, dans: id. (dir.), Soziologische Aufklärung 5. Konstruktivistische Perspektiven, ³Wiesbaden 2005, 126–162,

taient la croisade en termes de guerre sainte, dans laquelle Dieu combattait à leurs côtés et leur offrait la victoire.[20] Ceux qui trouvaient la mort sur le champ de bataille pouvaient au moins être assurés d'entrer dans le Royaume des cieux. C'est pour cette raison que Bernard de Clairvaux (1090–1153) qualifia la croisade de champ sur lequel on pouvait guerroyer sans danger.[21] Dans ce schéma, la défaite résultait, non pas de facteurs militaires, tels que la tactique ou la taille des armées, mais des fautes morales des croisés.[22] Pour Jan Keupp, cette interprétation renferme une vision conditionnelle de l'avenir: soit les croisés s'adonnaient au péché, soit ils respectaient les commandements divins et pouvaient compter en retour sur l'aide de Dieu.[23] L'appréhension sémantique du péché fonctionnait donc comme une alternative à la contingence de l'action humaine pour expliquer pourquoi le malheur s'abattait sur les croisés.[24] Dans ce contexte, il n'y avait guère besoin de conseillers experts, car l'imitation des faits des aïeux, tout particulièrement ceux des héros de la première croisade, semblait garantir la victoire.[25] Néanmoins, les défaites au milieu du XIII^e^ siècle, notamment la perte de Jérusalem en 1244 et la capture de Louis IX en avril 1250, conduisirent à une fracture croissante entre expérience historique et horizon d'attente de leurs contemporains.[26] C'est à cette époque

---

ici 127; Benjamin Scheller, Kontingenzkulturen – Kontingenzgeschichten, dans: id., Frank Becker, Ute Schneider (dir.), Die Ungewissheit des Zukünftigen. Kontingenz in der Geschichte, Francfort-sur-le-Main 2016, 9–30.

20 Jonathan Riley-Smith, The First Crusade and the Idea of Crusading, Londres ²1986, 98–107.

21 Bernard de Clairvaux, Sämtliche Werke, éd. et trad. par Gerhard Winkler, vol. 3, Innsbruck 1992, n° 363, 656.

22 Penny J. Cole, Christian Perceptions of the Battle of Hattin (583/1187), in: Al-Masāq 6/1 (1993), 9–39, DOI 10.1080/09503119308576996.

23 Jan Keupp, Mit Gott entscheiden. Konditionale Zukunft in den Chroniken des Ersten Kreuzzugs, dans: Susanne Spreckelmeier, Bruno Quast (dir.), Zukunft entscheiden. Optionalität in vormodernem Erzählen, Göttingen 2022, 45–62, DOI 10.13109/9783666352119.45. Voir à l'avenir sur cette question la thèse de doctorat de Theresa Rudolph »Zwischen Providenz und Kontingenz. Akteure, Modi und Praktiken des Entscheidens im Kontext des Ersten Kreuzzugs«.

24 Sur la contingence et le péché, voir Niklas Luhmann, Soziologie des Risikos, Berlin, New York 1991, 17.

25 Nikolas Jaspert, Ein Polymythos: Die Kreuzzüge, in: Helmut Altrichter, Klaus Herbers, Helmut Neuhaus (dir.), Mythen in der Geschichte, Fribourg-en-Brisgau 2004, 203–235, ici 208–213.

26 Par ex. Matthieu Paris, Chronica majora, éd. par Henry Richards Luard, vol. 5, Londres 1876, 158: »Nec est in aliquarum serie historiarum repertum, ut rex Franciae captus fuisset ab infidelibus praecipue, vel devictus, praeter istum [Louis IX]«. Sur »Erfahrung« (l'expérience) et »Erwartung« (l'attente) voir Reinhart Koselleck, ›Erfahrungsraum‹

qu'émergea l'idée que les croisés avaient définitivement perdu le soutien divin, ce qui permit à la planification d'opérations militaires de se développer. Ces deux approches s'entrechoquèrent pour la première fois lors du deuxième concile de Lyon en 1274. Humbert de Romans (vers 1200–1277), maître général de l'ordre des Dominicains, critiqua la tentative d'un grand nombre de conseillers de soupeser les risques militaires des différents projets de croisade et leur reprocha de manquer de foi en Dieu.[27] Mais son exhortation resta vaine. Lorsque les Hospitaliers projetèrent leur conquête de Rhodes, l'appréciation stratégique s'était déjà imposée dans le domaine des croisades. Foulques de Villaret, par exemple, releva, lors des négociations avec le pape, que les premiers croisés avaient remporté la victoire »par devin miracle et non par euvre d'omes«, miracle sur lequel on ne pouvait cependant plus compter désormais. Raison pour laquelle il était impératif de calculer précisément les risques avant de s'engager dans une bataille.[28] Seule cette perception d'un avenir ouvert et incertain fit apparaître l'activité de conseillers experts comme impérative.

Les deux évolutions que nous venons d'esquisser se muèrent en crise épistémique avec la chute des États croisés dans les années 1289–1291.[29] L'élite régnante en Europe latine remit en question ses connaissances sur l'organisation de croisades et commença à faire appel au fonds de connaissances de l'ensemble de la société pour trouver de toutes nouvelles méthodes de reconquête de la Terre sainte.[30] Dès lors qu'ils parvenaient à exposer de manière crédible que leur savoir était utile à sa récupération, les dépositaires de savoirs spécifiques eurent la possibilité de bâtir une relation de protection pérenne avec des personnalités éminentes en qualité de conseillers. À l'inverse, les Hospitaliers, qui représentaient la vieille génération de spécialistes des croisades, se retrouvèrent sous le feu des critiques en raison de leur incapacité présumée à en organiser une qui fût victorieuse. Des appels à la réforme ou à l'union des ordres religieux-militaires se firent entendre, et certains conseillers exigèrent même

---

und ›Erwartungshorizont‹ – zwei historische Kategorien, dans: Ulrich Engelhardt, Volker Sellin, Horst Stuke (dir.), Soziale Bewegung und politische Verfassung. Beiträge zur Geschichte der modernen Welt, Stuttgart 1976, 13–33.

27 Humbert de Romans, Opus tripartitum, éd. par Edward Brown, Appendix ad fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum, Londres 1690, 185–228, ici 193.

28 Un projet de »passage particulier« proposé par l'Ordre de l'Hôpital, 1306–1307, éd. par Benjamin Z. Kedar, Sylvia Schein, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 137/2 (1979), 211–226, DOI 10.3406/bec.1979.450163, ici 223.

29 Alfred Schütz, Thomas Luckmann, Strukturen der Lebenswelt, Constance, Munich ²2013, 38–39, DOI 10.36198/9783838548333.

30 Les registres de Nicolas IV, éd. par Ernest Langlois, Paris 1887–1905, n° 6791–6792.

leur dissolution.[31] La crise épistémique ouvrit les planifications de croisades dans les cours à de nouveaux acteurs, contraignant des vétérans comme Foulques de Villaret à partager leur position avec des frères mendiants, des juristes ou des marchands. Les cours d'Europe latine devinrent souvent une zone de contacts entre différents experts qui rivalisaient pour obtenir les faveurs des souverains. En outre, ces derniers se faisaient eux-mêmes concurrence.

Des croisés en concurrence

Au début du XIVe siècle, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem n'était qu'un acteur parmi d'autres à préparer une nouvelle croisade. Clément V s'était aussi tourné vers les Templiers, les priant également de lui présenter des projets de reconquête et des propositions d'union des deux ordres. Leur maître, Jacques de Molay († 1314), lui fit alors parvenir deux *consilia* écrites. Les Templiers, qui avaient déjà tenté en vain l'expérience, rejetaient l'idée des Hospitaliers d'établir une tête de pont en Orient et recommandaient une grande croisade.[32] De la même manière que l'ordre de Saint-Jean, les Templiers considéraient la protection des Lieux saints comme l'une de leurs principales missions et furent vilipendés consécutivement aux défaites en Orient.[33] Ils étaient donc quasi contraints de forger des plans de reprise et de se présenter comme des experts de la croisade s'ils voulaient assurer la pérennité de leur ordre. Charles de Valois (1270–1325), frère cadet du roi de France, Philippe le Bel (1268–1314), mûrissait lui aussi une entreprise de ce type. Charles voulait conquérir Constantinople afin de faire passer l'Empire latin d'Orient sous son autorité, et se prévalait pour ce faire des droits de son épouse Catherine de Courtenay (1274–1307), héritière en titre de ce territoire. Comme les Hospitaliers, la couronne française soutenait que Constantinople pourrait ensuite servir de tête de pont pour de futures croisades. Édouard Ier d'Angleterre, qui non seulement avait pris part à la croisade des années 1270–1272, mais n'avait cessé d'en

31 Alan Forey, The Military Orders in the Crusade Proposals of the Late-Thirteenth and Early-Fourteenth Centuries, dans: Traditio 36 (1980), 317–345, DOI 10.1017/S0362152900009272.

32 Jacques de Molay, Conseil sur le saint passage, éd. par Jacques Paviot, Projets (voir n. 6), 183–188.

33 Paul F. Crawford, Did the Templars Lose the Holy Land? The Military Orders and the Defense of Acre, 1291, dans: John France (dir.), Acre and Its Falls. Studies in the History of a Crusader City, Boston, Leyden 2018, 105–115, DOI 10.1163/9789004349599_008.

préparer une tout au long des années 1290, se mit lui aussi sur les rangs. Au cours d'une grande cérémonie en mai 1306, il réitéra son serment de reconquérir la Terre sainte et négocia aussi bien avec le pape qu'avec le monarque français sa participation à l'expédition à venir.[34] Enfin, le dernier prétendant était Jacques II d'Aragon, qui espérait obtenir les privilèges de croisade pour sa campagne contre l'émirat de Grenade.[35] Le souverain affirmait qu'une croisade en Orient n'était possible que si le péril émanant de Grenade était conjuré, liant lui aussi la question de la reconquête à ses propres intérêts politiques.

Le fait que les contemporains justifiaient leurs opérations militaires, aux objectifs si éloignés, par la reconquête de la Terre sainte, montre que la croisade était devenue un concept sémantiquement ouvert au cours du XIII^e^ siècle. Les opinions se divisaient sur les entreprises qui pouvaient légitimement être définies comme *passagium pro recuperatione Terrae Sanctae* et bénéficier des privilèges en découlant. Cette dissension ne fut nullement une spécificité du pontificat de Clément V. Son successeur Jean XXII (vers 1245–1334), passant outre l'opposition du collège des cardinaux, justifia même sa guerre contre les Visconti milanais par la reconquête.[36] Pour autant, il serait trop hâtif de suivre la trame narrative populaire du déclin, qui veut que la croisade se soit vidée de son sens parallèlement à la baisse d'enthousiasme qu'elle suscitait.[37] À l'inverse de l'époque des premières croisades, le XIII^e^ siècle vit l'apparition d'un terme pour désigner les croisés, *crucesignati*, comme de notions pour décrire l'expédition en latin – *passagium* (*ultra mare*), *negotium* ou *recuperatio Terrae Sanctae* – et dans les langues vernaculaires.[38] De même, ce n'est qu'à la fin du

34 Londres, National Archives, C 47/29/2/2 et C 54/123/16d.

35 Concernant les croisades sur la péninsule Ibérique, voir Nikolas Jaspert, Die Reconquista. Christen und Muslime auf der Iberischen Halbinsel (711–1492), Munich 2019.

36 Norman Housley, The Italian Crusades. The Papal-Angevin Alliance and the Crusades against Christian Lay Powers, 1254–1343, Oxford 1982, 170. Il existe aussi une définition de la croisade dans le droit canon, cf. James A. Brundage, Medieval Canon Law and the Crusader, Madison 1969, 144–181.

37 Par ex. Ernst-Dieter Hehl, Was ist eigentlich ein Kreuzzug?, dans: Historische Zeitschrift 259 (1994), 297–336, DOI 10.1524/hzhz.1994.259.jg.297.

38 José Manuel Rodríguez García, Identificando la cruzada en tiempos de Alfonso X el Sabio, dans: Carlos de Ayala Martínez, Patrick Henriet, J. Santiago Palacios Ontalva (dir.), Orígenes y desarrollo de la guerra santa en la Península Ibérica. Palabras e imágenes pa a una legitimación (siglos x–xiv), Madrid 2016, 235–245, DOI 10.4000/books.cvz.320; Christoph T. Maier, From Kriuzvart to Kreuzzug. German Words for Crusade and Their Usage from the 13th to the 18th Centuries, dans: Benjamin Weber (dir.), Crusade. The Uses of a Word from the Middle Ages to the Present, Londres 2024, 14–27, DOI 10.4324/9781003371144-2; id., When and Where Did the Word »Crusade« Appear in the Middle Ages? And Why?, dans: Kurt Villads Jensen,

XII^e siècle que s'établirent des rituels et des institutions spécifiques, tels que la prise de croix ou le privilège de protection octroyé par le pape. Seules cette institutionnalisation et cette cristallisation du concept de croisade, analysées en détail notamment par Christopher Tyerman, permirent d'appliquer l'idée de croisade à des entreprises belliqueuses contre les Visconti, par exemple, qui n'ont à première vue aucun rapport avec le dessein initial.[39] La croisade continua aux XIII^e et XIV^e siècles à galvaniser aussi bien les cours européennes que de vastes pans de la population. La reconquête de la Terre sainte restait un objectif noble, dont la chrétienté dans son ensemble pouvait tirer profit.[40] Les critiques adressées à cette entreprise se restreignaient à sa mise en œuvre, les doutes fondamentaux restaient marginaux.[41] Ernesto Laclau a qualifié ces phénomènes de »signifiants vides«. Ils articulent une ambition morale universelle, mais restent des concepts sous-déterminés, de sorte que divers groupes sociaux peuvent universaliser leurs intérêts particuliers en les greffant sur le signifiant vide.[42] Les contemporains en étaient, au moins indirectement, conscients; par l'entremise de ses ambassadeurs, Jacques II d'Aragon fit ainsi savoir au Saint-Siège que les Hospitaliers n'avaient qu'un seul objectif, régner sur Rhodes, et qu'ils ne songeaient pas sérieusement à reconquérir les Lieux saints.[43]

Parce que le pape détenait une position clé dans la proclamation des croisades, la curie était l'arène dans laquelle ces partis s'affrontaient pour imposer leur monopole d'interprétation de ces entreprises militaires.[44] D'une part, les

---

Torben Kjersgaard Nielsen (dir.), The Crusades. History and Memory, Turnhout 2021, 199–220, DOI 10.1484/M.OUTREMER-EB.5.124043.

39 Christopher Tyerman, The Invention of the Crusades, Basingstoke, New York 1998, DOI 10.1007/978-1-349-26541-1.

40 Par exemple, un conseiller de Jacques II d'Aragon avertissait en 1305 que toute personne qui ne soutenait pas ses projets de croisade péchait contre le »bonum publicum et commune«, cf. Ramon Llull, Liber de fine, éd. par Aloisius Madre, dans: Raimundi Lulli opera latina, vol. 9 (120–122): In monte Pessulano anno 1305 composita, Turnhout 1981, 250–291, ici 290. Voir aussi Norman Housley, The Later Crusades, 1274–1580. From Lyons to Alcazar, Oxford 1992, 12; Jacques Paviot, Noblesse et croisade à la fin du Moyen Âge, dans: Cahiers de recherches médiévales 13 (2006), 69–84, DOI 10.4000/crm.751.

41 Martin Aurell, Des chrétiens contre les croisades. XII^e–XIII^e siècle, Paris 2013, 12–13; Elizabeth Siberry, Criticism of Crusading. 1095–1274, Oxford 1985, 190–216.

42 Laclau, Empty Signifiers (voir n. 3), 405–416.

43 Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II. (1291–1327), éd. par Heinrich Finke, Berlin, Leipzig 1908–1922, ici vol. 3, n° 88, 191–192 et n° 91, 199.

44 Jonathan Riley-Smith, What Were the Crusades? Basingstoke [4]2009, 27–35, DOI 10.1007/978-1-137-01392-7.

souverains laïcs avaient besoin des privilèges des croisades – indulgences, exemptions de taxes ou promesses de protection de leurs vassaux; de l'autre, ils comptaient sur les subsides de l'Église pour financer leurs entreprises. Au fil du XIIIe siècle, les recettes fiscales octroyées par le pape, avant tout, mais aussi les fonds provenant des dons à l'Église ou de la dispense de vœux de croisade devinrent des ressources indispensables, sans lesquelles il n'était plus possible d'organiser une telle opération.[45] Louis IX couvrit, par exemple, près de deux tiers des dépenses de sa première croisade grâce à l'imposition du clergé français, tandis que le futur Édouard Ier paya la moitié de sa propre expédition (1270–1272) grâce à des subsides de l'Église.[46] La participation du clergé au financement des croisades suscita des conflits dès la première levée d'une dîme de croisade à la fin du XIIe siècle, la curie soupçonnant constamment les monarques d'avoir employé à d'autres fins les fonds alloués à la croisade.[47] Les experts des souverains laïcs se virent confier la tâche de concevoir un projet de reconquête viable basé sur leurs savoirs, un projet qui fût à même de convaincre le pape et les prélats du bien-fondé de leur investissement. La curie avait, elle aussi, besoin de ses propres conseillers pour vérifier la prétendue expertise des experts royaux. Mais qui étaient-ils et sur quels fonds de connaissances s'appuyaient-ils pour élaborer leurs projets?

Nouveaux conseillers, nouveaux savoirs?

De prime abord, les conseillers ont peu de points communs. Ils étaient tous sans exception des hommes, âgés pour la plupart de 50 ans et plus, mais, issus de milieux différents, ils ne formaient pas de groupe social partageant des symboles ou une identité commune. L'historiographie des croisades a souvent souligné l'hétérogénéité des mémoires de reconquête, rejetant toute forme de typologie de ces

45 Giles Constable, The Financing of the Crusades in the Twelfth Century, dans: id., Crusaders and Crusading in the Twelfth Century, Londres 2016, DOI 10.4324/9781315258782, 117–141, ici 121–123; Christopher Tyerman, How to Plan a Crusade. Reason and Religious War in the High Middle Ages, Londres 2015, 218–220.

46 William C. Jordan, Louis IX and the Challenge of the Crusade. A Study in Rulership, Princeton 1979, DOI 10.1515/9781400869664, 79–104; Christopher Tyerman, England and the Crusades. 1095–1588, Chicago 1988, 195.

47 Franz Felten, Auseinandersetzungen um die Finanzierung eines Kreuzzuges im Pontifikat Johannes' XXII. (1316–1334), dans: Marcel Pacaut, Olivier Fatio, Michel Grandjean (dir.), L'hostie et le denier. Les finances ecclésiastiques du haut Moyen Âge à l'époque moderne, Genève 1991, 79–99.

œuvres ou de leurs auteurs.[48] J'ai montré ailleurs que cette argumentation était trop réductrice et qu'il était parfaitement possible de regrouper ces écrits en fonction des sujets qu'ils traitent.[49] À cet effet, j'ai procédé à une analyse de contenu de 25 mémoires des années 1290–1335, en commençant par définir 15 ensembles thématiques rencontrés dans deux textes au moins.[50] Ensuite, j'ai annoté les textes à l'aide de ces 15 catégories et déterminé le pourcentage de chaque catégorie dans la totalité de l'ouvrage. Afin de tenir compte de la forte variation du volume des œuvres, j'ai utilisé des mots comme étalon de mesure. Les résultats ont été agrégés au moyen d'une analyse de clusters en trois groupes textuels, qui révèlent des dominantes claires (voir fig. 1).[51] Le premier groupe de textes aborde une diversi-

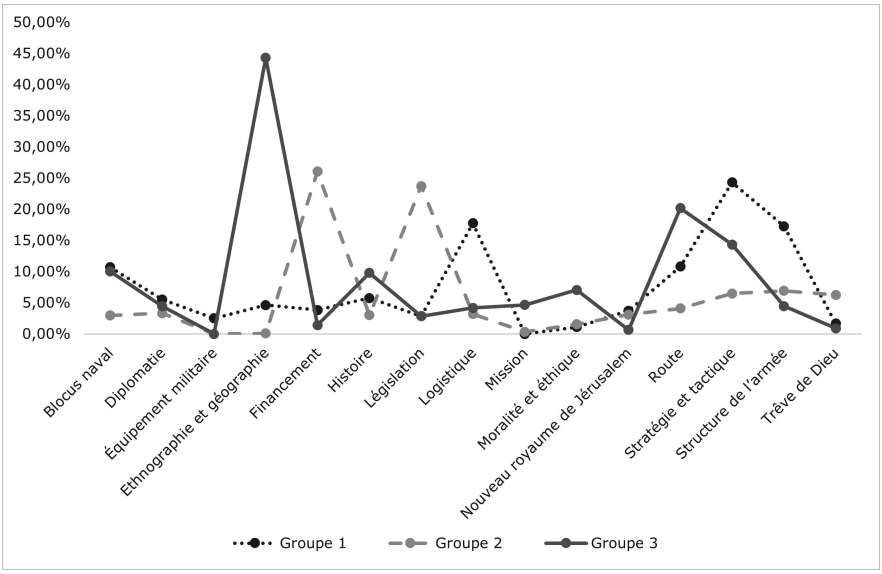

Fig. 1: Répartition moyenne des catégories dans les trois groupes.

48 Thomas Ertl, De Recuperatione Terrae Sanctae. Kreuzzugspläne nach 1291 zwischen Utopie und »Useful Knowledge«, dans: Klaus Oschema, Bernd Schneidmüller (dir.), Zukunft im Mittelalter. Zeitkonzepte und Planungsstrategien, Ostfildern 2021, 283–312, DOI 10.11588/vuf.2021.1.94443, ici 283; Leopold, Holy Land (voir n. 7), 8; Viglione, »Deus vult?« (voir n. 7), 29–30.

49 Wallmeyer, Wissen (voir n. *), 111–127.

50 Werner Früh, Inhaltsanalyse. Theorie und Praxis, Constance, Munich [8]2015, DOI 10.36198/9783838543772.

51 Michael Wiedenbeck, Cornelia Züll, Clusteranalyse, dans: Christof Wolf, Henning Best (dir.), Handbuch der sozialwissenschaftlichen Datenanalyse, Wiesbaden 2010, 525–552, DOI 10.1007/978-3-531-92038-2_21.

té de thèmes relativement large, tout en s'articulant autour de la stratégie militaire, de la logistique et de la composition de l'armée de croisés. Les textes du deuxième ensemble s'intéressent pour leur part presque exclusivement au financement de la croisade et aux questions législatives. Les sujets traités dans le troisième groupe sont à nouveau plus variés, même s'ils se concentrent sur la présentation de l'Asie de l'Ouest et sur l'itinéraire de la croisade.

Ces trois ensembles coïncident avec les assignations fonctionnelles de l'époque et permettent par conséquent d'identifier trois types de conseillers distincts. Une première mention se trouve dans l'*Informatio* des Hospitaliers. Foulques de Villaret y remarque que le pape peut certainement faire appel à de meilleurs conseillers que lui-même pour le guider dans la collecte des finances nécessaires à la croisade.[52] Même s'il s'agit évidemment d'une modestie toute rhétorique, le grand maître renvoie à un type de conseillers se distinguant par une expertise financière spécifique, qui relève donc du deuxième ensemble de textes. Afin de préciser leurs propositions, les Hospitaliers envoyèrent, environ un an après l'*Informatio*, un itinéraire au souverain pontife. Intitulé *Devise des chemins de Babiloine*, il présente en détail quatre routes différentes vers Le Caire. Dans l'incipit, les chevaliers mentionnent que leurs connaissances émanent de »preudes hommes qui ont demouré oultre la mer et scevent le pooir du soudan«, ce qui correspond sans équivoque au troisième groupe.[53] Enfin, le traité *De recuperatione Terre Sancte* de Pierre Dubois, légiste normand, qui, en 1306, s'adressa de son propre chef aux rois Philippe le Bel et Édouard I[er], peut se classer, lui, dans le premier corpus de textes. Dubois conseille en effet aux monarques de se fier aux *experti bellorum duces* en matière logistique et tactique.[54] L'analyse de contenu des propos des hommes de l'époque permet donc de conclure à une différenciation fonctionnelle parmi les experts de la croisade. Dans ce qui suit, je m'attacherai à mettre précisément en lumière les connaissances de chacun des trois types de conseillers et à montrer comment ils étaient impliqués dans les délibérations orales des planifications à la cour. Faute d'une terminologie consistante utilisée par les acteurs

52 Mémoire de Villaret (voir n. 4), 605: »Et quamvis dominus Papa inveniat alios qui melius nobis ipsum instruhere et erudire scient quomodo thesaurus iste congregari poterit, nos in fine dicemus aliqua hujus scripti«.

53 La devise des chemins de Babylone, éd. par Jacques Paviot, Projets (voir n. 6), 199–220, ici 201, n° 4.

54 Pierre Dubois, De recuperatione Terre Sancte, éd. par Marianne Sághy, Alexis Léonas, dans: Pierre-Anne Forcadet (dir.), De la reconquête de la Terre sainte. De l'abrègement des guerres et procès du royaume des Francs, Paris 2019, 1–327, ici 46.

eux-mêmes, je les qualifierai de conseillers sur les questions (1) militaires, (2) administratives et financières et (3) ethno-géographiques.

(1) Les conseillers militaires étaient principalement issus des ordres religieux-militaires ou de la noblesse d'épée, c'est-à-dire des milieux et groupes sociaux qui organisèrent des croisades dès le XII^e siècle. On relève dans leurs écrits l'héritage des conseillers non spécialisés des siècles précédents, en ce qu'ils couvrent un spectre thématique plus large que les deux autres types de conseillers. Ils s'appuyaient sur le savoir implicite tiré de la routine de guerre et pouvaient, tel Jacques de Molay, faire valoir leur longue expérience des combats. Bien que la crise épistémique ait progressivement remis en cause leur expertise, la correspondance au sein des cours montre que les conseillers militaires représentaient encore la majorité des acteurs intervenant dans la planification des croisades au début du XIV^e siècle.[55] Les projets écrits de reconquête ne constituaient toutefois qu'une part minime de leur activité, car ils avaient manifestement bien plus recours à la communication orale que les deux autres types de conseillers. Cela s'explique peut-être par la culture scripturale moins poussée des conseillers militaires, mais avant tout par le fait qu'ils argumentaient à partir d'un savoir implicite, qu'il est difficile de rendre par écrit. Ainsi le chevalier Othon de Grandson (1238–1328), vétéran des croisades et intime d'Édouard I^er, fut l'un des conseillers les plus sollicités de son temps, mais il n'a laissé aucun traité.[56] Souvent, les experts militaires coopéraient entre eux et faisaient ensuite transcrire leurs propositions, de sorte que la plupart des mémoires écrits sont des compilations de plusieurs conseillers.[57]

La croisade de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem pour conquérir Rhodes reposait largement sur des stratégies qui avaient été élaborées par des conseillers militaires au début des années 1290.[58] En faisait notamment partie le projet

55 Gion Wallmeyer, With Pen and Sword. Knights as Crusade Advisors between the 12th and 14th Century, dans: Francia 46 (2019), 453–468, DOI 10.11588/FR.2019.0.83899.

56 Chronique du Templier de Tyr, éd. par Gaston Raynaud, Les gestes des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient au XIII^e et XIV^e siècles, Genève 1887, 139–334, ici 251–252; Londres, National Archives, C 54/124/10d. Voir aussi Alan Forey, Otto of Grandson and the Holy Land, Cyprus and Armenia, dans: Crusades 16 (2018), 79–93, DOI 10.1080/28327861.2017.12220191.

57 Par exemple le *Consilium* des Templiers, cf. Alain Demurger, Jacques de Molay. Le crépuscule des Templiers, Paris 2002, 207–212.

58 Le projet de pré-croisade est mentionné pour la première fois dans un mémoire que des conseillers de Charles II d'Anjou rédigèrent en septembre 1291 pour le pape Nicolas IV, cf. Le conseil du roi Charles. Essai sur l'internationale chrétienne et les nationalités à la fin du Moyen Âge, éd. par George Ioan Brătianu, dans: Revue historique du Sud-Est européen 19/2 (1942), 291–361, ici 353–355. Guillaume de Villaret, l'oncle du futur

en plusieurs étapes déjà mentionné, qui prévoyait d'établir d'abord une base en Méditerranée orientale au moyen d'une pré-croisade nommée *primum passagium*. Une année plus tard, un laps de temps que les Hospitaliers augmentèrent peu après à cinq années, la Terre sainte serait reconquise via cet avant-poste au cours d'une grande croisade générale, le *passagium generale*. Le premier passage ne devait pas mobiliser une grande armée de miliciens, mais une force de petite taille et composée de professionnels de la violence rémunérés (*stipendiarii*) – dont l'importance s'accrut à cette époque dans la conduite de la guerre. Les Hospitaliers envisageaient de ne faire appel qu'à 2 000 cavaliers, 4 000 archers et 40 galères pour leur expédition et, outre les membres de l'ordre, voulaient recourir exclusivement à des combattants soldés.[59] La tête de pont devait non seulement servir de point de chute aux croisés suivants, mais aussi d'appui à une présence navale permanente dans cet espace méditerranéen oriental. À l'aide de la flotte, les Hospitaliers souhaitaient mener de brefs assauts contre les villages proches du littoral et faire respecter l'embargo commercial décrété par le pape, qui interdisait depuis 1215 aux chrétiens d'exporter en Égypte des biens utiles à l'effort de guerre.[60] La conduite de la guerre en Occident recourait également aux razzias sur les ressources de l'ennemi, peu coûteuses en hommes et en matériel pour l'attaquant.[61] Les conseillers espéraient que le recours à ces stratégies permettrait d'affaiblir le sultanat non seulement sur le plan économique, mais aussi militaire, et donc augmenterait les chances de réussite des croisés.[62] La taille et la mobilité de la pré-croisade

grand maître et lui-même hospitalier, a probablement contribué au mémoire, cf. Laura K. Morreale, The Hospitaller's Hand and the *Conseil du Roi Charles*, dans: Italian Studies 72 (2017), 135–147, DOI 10.1080/00751634.2017.1307551; Wallmeyer, Wissen (voir n. *), 140–141.

59 Mémoire de Villaret (voir n. 4), 606; Projet de passage particulier (voir n. 28), 224.

60 Dekrete der ökumenischen Konzilien, vol. 2: Konzilien des Mittelalters. Vom ersten Laterankonzil (1123) bis zum fünften Laterankonzil (1512–1517), éd. et trad. par Josef Wohlmuth, Paderborn 2000, 269–270. Nicolas IV renforça les clauses du quatrième Lateranum en 1290 et interdit le commerce des »arma, equos, ferrum, lignamina, victualia et alia queque mercimonia«, cf. Registres de Nicolas IV (voir n. 30), n° 4403 et n° 6784–6788. Clément V renouvela la prohibition en 1305, cf. Regestum Clementis papae V (voir n. 9), n° 2994. Le projet d'un blocus permanent de la flotte est évoqué pour la première fois en 1290 par un frère mineur, cf. Fidence de Padoue, Liber recuperationis Terrae Sanctae, éd. par Girolamo Golubovich, Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francescano, vol. 2, Rome 1913, 9–60, ici 47–48. Voir aussi Stefan K. Stantchev, Spiritual Rationality. Papal Embargo as Cultural Practice, Oxford 2014, DOI 10.1093/acprof:oso/9780198704096.001.0001.

61 Philippe Contamine, La guerre au Moyen Âge, Paris 1980, 207–208.

62 Par ex. Mémoire de Villaret (voir n. 4), 606–607: »[…] gentes armorum Sarracenorum

réduisaient par conséquent les risques militaires et financiers, et s'inscrivaient pleinement dans la nouvelle perception du risque par les souverains d'Europe. Il n'est donc guère surprenant que Jacques II d'Aragon, à l'instar de la couronne française, ait également privilégié des variantes de cette stratégie. Seuls les Templiers les considéraient d'un œil critique et défendaient un *magnum passagium* réunissant 12 000 à 15 000 cavaliers et 40 000 à 50 000 fantassins.[63] Eux aussi se fondaient sur leur expérience de la guerre, l'ordre ayant déjà vainement tenté entre 1300 et 1302 d'établir une tête de pont sur l'île d'Arouad (Arwād), au large de Tartous (Ṭarṭūs).[64] Mais avec le début de l'affaire des Templiers en octobre 1307 et la dissolution de l'ordre en 1311, les Templiers furent définitivement écartés des projets de croisade. En revanche, la pré-croisade resta, sous le nom de *passagium particulare*, une stratégie de choix jusqu'au début des années 1330 dans les cours européennes.[65]

(2) Les conseillers administratifs et financiers étaient, en règle générale, des juristes érudits qui occupaient divers postes dans l'administration laïque ou ecclésiastique. Ils détenaient une nouvelle forme de connaissances spécifiques, apparues avec la redécouverte du droit romain à la fin du XI^e^ siècle et avec la codification grandissante du droit canon au XIII^e^ siècle. Ces juristes, contrairement à de nombreux autres savants, cherchèrent rapidement à se rapprocher de la politique et mirent en avant l'utilité de leur savoir.[66] Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient profité de la crise épistémique pour s'établir dans la planification des croisades et pour limiter l'influence des conseillers militaires. Le groupe le plus connu est assurément celui des légistes de Philippe le Bel, dont

consument arma sua et animalia et expendent quicquid habebunt, et deserent incolatum suum et agriculturam, ex qua major pars eorum habere noscitur victum suum«.

63 Jacques de Molay, Conseil (voir n. 32), 184.

64 Chronique du Templier de Tyr (voir n. 56), 303–305 et 309–310. Voir aussi Jochen Burgtorf, Die Templer auf Ruad (1300–1302), dans: Ordines Militares. Colloquia Torunensia Historica 16 (2011), 63–92, DOI 10.12775/OM.2011.005.

65 Cornel Bontea, The Theory of the *Passagium Particulare*. A Commercial Blockade of the Mediterranean in the Early Fourteenth Century?, dans: Georgios Theotokis, Aysel Yildiz (dir.), A Military History of the Mediterranean Sea. Aspects of War, Diplomacy and Military Elites, Boston 2018, 202–219, DOI 10.1163/9789004362048_011. Ce n'est que sous Philippe VI de Valois que la croisade générale fut de nouveau en débat, cf. Ce sont les diligences que li roys a faites pour le saint voyage, éd. par Edgard Boutaric, dans: Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger 5 (1867), 434–436.

66 Marcel Bubert, Kreative Gegensätze. Der Streit um den Nutzen der Philosophie an der mittelalterlichen Pariser Universität, Leyden 2019, DOI 10.1163/9789004399518, 243–253; Frank Rexroth, Fröhliche Scholastik. Die Wissenschaftsrevolution des Mittelalters, Munich ²2019, 286–299.

l'origine et l'influence ont déjà été étudiées en profondeur.[67] On dispose d'un mémoire de reconquête rédigé par son garde du sceau, Guillaume de Nogaret (vers 1265–1313), et le »second« de ce dernier, Guillaume de Plaisians († env. 1314), participa lui aussi sans interruption aux projets de croisade à partir de 1306.[68] De même, Pierre Dubois, que nous avons déjà mentionné, aurait aimé être admis dans le cercle des légistes royaux. Son traité *De recuperatione* était une démonstration parmi d'autres de son talent, destinée à faire valoir son expertise. Mais il ne fut jamais reconnu à la cour française.[69] Au demeurant, les juristes des croisades n'étaient pas qu'un phénomène français: la présence de conseillers au profil similaire est attestée aussi bien au Saint-Siège qu'à la cour d'Édouard I^er^.[70] La *Memoria Terre Sancte*, rédigée à la demande de Clément V en 1307 ou 1308, reprend en grande partie les propositions de conseillers financiers, mais elle contient également un long passage écrit par des conseillers en géographie.[71] Outre les juristes, on faisait appel aux membres des ordres de chevalerie pour les conseils financiers. L'*Informatio* des Hospitaliers contient notamment un addendum présentant diverses possibilités de financement.[72] Les ordres religieux-militaires, les Templiers en premier lieu, accordaient des crédits aux croisés depuis la seconde moitié du XII^e^ siècle et organisaient le transfert des subsides vers l'Orient, raison pour laquelle les histo-

67 Voir e. a. Jean Favier, Les légistes et le gouvernement de Philippe le Bel, dans: Journal des Savants 2 (1969), 92–108, DOI 10.3406/jds.1969.1196; Jacques Krynen, L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France. XIII^e^–XV^e^ siècle, Paris 1993, 395–402; Élisabeth Lalou, Les légistes dans l'entourage de Philippe le Bel, dans: Frederic Attal et al. (dir.), Les universités en Europe du XIII^e^ siècle à nos jours. Espaces, modèles et fonctions, Paris 2005, 99–112, DOI 10.4000/books.psorbonne.74549.

68 Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100–1310), éd. par Joseph Delaville Le Roulx, Paris 1894–1906, ici vol. 4, n° 4831, 198–199; Mémoire de Nogaret sur la possibilité d'une croisade, éd. par Edgard Boutaric, Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel, dans: Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques 20 (1862), 83–237, ici 199–205.

69 Walther I. Brandt (éd.), Pierre Dubois. The Recovery of the Holy Land, New York 1956, 62; Chris Jones, Rex Francie in regno suo princeps est. The Perspective of Pierre Dubois, dans: Comitatus 34 (2003), 49–87, ici 51–53, DOI 10.1353/cjm.2003.0005; Charles-Victor Langlois (éd.), De recuperatione Terre Sancte. Traité de politique générale par Pierre Dubois, Paris 1891, XVII.

70 Londres, National Archives, C 54/107/13d.

71 Deux projets de croisade en Terre-Sainte, éd. par Charles Alfred Kohler, dans: Revue de l'Orient latin 10 (1903–1904), 406–457, ici 435–457. Sur le développement de la *Memoria*, voir Wallmeyer, Wissen (voir n. *), 407–409.

72 Mémoire de Villaret (voir n. 4), 608–610.

riens les ont volontiers qualifiés de banquiers des croisades.[73] Lorsque les juristes se frayèrent une place dans les planifications de croisade dans le sillage de la crise épistémique des années 1290, les ordres militaires avaient certes perdu leur monopole d'interprétation, mais ils restaient consultés en vertu de leur expertise administrative et financière.

Ces derniers parvinrent à défendre leur position parce que les experts financiers s'appuyaient non seulement sur les études juridiques et canoniques, mais aussi et surtout sur leurs connaissances empiriques de l'administration (ecclésiastique). Les juristes et les membres des ordres mobilisaient ce savoir pour dénicher des sources de revenus supplémentaires destinées à financer la croisade, aux côtés des taxes déjà appliquées. Ils se concentraient sur l'exploitation de finances ecclésiastiques inutilisées ou controversées, à l'instar des annates ou du droit de dépouille (*ius spolii*) – permettant de réquisitionner la succession d'un ecclésiastique –, qui tombaient jusque-là généralement dans l'escarcelle des églises locales.[74] Contrairement aux conseillers militaires, les experts financiers étaient spécialisés dans la recherche de fonds, de sorte que certains de leurs ouvrages ne mentionnent aucun autre domaine de l'organisation des croisades, tel l'itinéraire vers l'Orient. La prospection de financements était inhérente au succès de l'opération. En effet, à l'inverse de ce qu'affirmaient les chroniqueurs médiévaux, les croisades n'ont jamais été un mouvement de masse, mais étaient des entreprises onéreuses réservées à l'élite. L'équipement, l'entretien et le transport (par bateau) des participants occasionnaient des coûts immenses. De plus, les princes devaient souvent verser une solde aux croisés de leur suite.[75] Avec la centralisation croissante de l'organisation de ces

73 Alain Demurger, Les ordres religieux-militaires et l'argent. Sources et pratiques, dans: Karl Borchardt et al. (dir.), The Templars and Their Sources, Londres, New York 2017, 166–183, DOI 10.4324/9781315475295-12; David M. Metcalf, The Templars as Bankers and Monetary Transfers between West and East in the Twelfth Century, dans: Jace Stuckey (dir.), The Eastern Mediterranean Frontier of Latin Christendom, Farnham 2014, DOI 10.4324/9781315240169, 253–270.

74 Deux projets de croisade (voir n. 71), 439–440; Pierre Dubois, De recuperatione Terre Sancte (voir n. 54), 80 et 82–84; Mémoire de Nogaret (voir n. 68), 203–204; Mémoire de Villaret (voir n. 4), 209.

75 Nils Bock, Geld und Herrschaft um 1300. Finanzielle Verflechtungen zwischen Frankreich, der Kurie und Florenz, Stuttgart 2023, 227–231; Daniel Edwards, Finance and the Crusades. England, c. 1213–1337, Londres 2021, DOI 10.4324/9781003146919; Norman Housley, Costing the Crusade. Budgeting for Crusading Activity in the Fourteenth Century, dans: id., Marcus Bull (dir.), The Experience of Crusading, vol. 1: Western Approaches, Cambridge 2003, 45–59; Christopher Tyerman, Paid Crusaders. »Pro honoris vel pecunie«; »stipendiarii contra paganos«; Money and Incentives on

entreprises, qui a amené Xavier Hélary à parler d'»étatisation« de la croisade, le fardeau financier se reporta au XIII^e siècle plus fortement sur les souverains.[76] En outre, le recours à des combattants professionnels rémunérés, que réclamaient la plupart des conseillers militaires, couplé à des évolutions régionales, telles que la détérioration de la monnaie en France dans les années 1300, générèrent une augmentation constante des coûts des armées de croisés.[77]

Le renchérissement ne concernait cependant pas uniquement les armées de croisés, mais aussi la guerre en Occident, où la durée croissante des campagnes requérait des forces permanentes. Les monarques y réagirent en développant leur administration, en vue d'accroître le prélèvement des ressources de leurs vassaux. D'un côté, cela se traduisit par une augmentation des recettes royales, de l'autre, toutefois, les dépenses liées à l'entretien de cet appareil de coercition militaire et bureaucratique entraînèrent une augmentation des besoins financiers de la royauté, et poussèrent à une nouvelle optimisation.[78] Les conseillers administratifs et financiers furent les agents de cette administration en expansion. Dans leur quête de financements, ils utilisèrent la croisade comme argument pour justifier de nouvelles taxes auprès des églises locales. Au début du XIV^e siècle, la solvabilité de la couronne française dépendait fortement des impôts prélevés au clergé pour la reconquête de la Terre sainte.[79] De même, l'imposition du clergé (ou *tercias reales*) joua un rôle important dans

---

Crusade, dans: ID. (dir.), The Practices of Crusading. Image and Action from the Eleventh to the Sixteenth Centuries, Farnham 2013, 1–40.

76 Xavier HÉLARY, Le »dégoût« de la noblesse française à l'égard de la croisade à la fin du XIII^e siècle, dans: Martin NEJEDLÝ, Jaroslav SVÁTEK (dir.), La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême), Toulouse 2009, DOI 10.4000/books.pumi.16381, 17–30, ici 28–29.

77 Mémoire de Nogaret (voir n. 68), 200: »[…] hodie [1311] vix haberentur centum milites pro stipendiis vel expensis, pro quibus consueverant haberi ducenti«.

78 Thomas ERTMAN, Birth of the Leviathan. Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe, Cambridge 1997, DOI 10.1017/CBO9780511529016; Xavier HÉLARY, Révolution militaire, révolution fiscale? Le poids de la guerre dans les finances royales sous le règne de Philippe le Bel, dans: Philippe CONTAMINE, Jean KERHERVÉ, Albert RIGAUDIÈRE (dir.), Monnaie, fiscalité et finances au temps de Philippe le Bel, Paris 2007, 229–254, DOI 10.4000/books.igpde.10453; Charles TILLY, Coercion, Capital, and European States. AD 990–1990, Cambridge 1990.

79 Markus A. DENZEL, Von der Kreuzzugssteuer zur allgemeinen päpstlichen Steuer. Servitien, Annaten und ihre Finanzierung in voravignonesischer Zeit (12. bis frühes 14. Jahrhundert), dans: Werner MALECZEK (dir.), Die römische Kurie und das Geld. Von der Mitte des 12. Jahrhunderts bis zum frühen 14. Jahrhundert, Ostfildern 2018, 131–166, DOI 10.11588/vuf.2018.0.79852; Norman HOUSLEY, Crusading and State-Building in the Middle Ages, dans: Peter HOPPENBROUWERS, Antheun JANSE, Robert STEIN

les finances des cours de la péninsule Ibérique.[80] En sa qualité de signifiant vide, la croisade représentait un terrain de jeu idéal pour les expérimentations fiscales des experts financiers, parce que le renvoi à un objectif approuvé par toute la société, tel que la récupération de la Terre sainte, forçait au consensus sur des valeurs communes, reléguant les conflits de la redistribution économique au second plan. C'est le bas clergé qui fit les frais de cette politique fiscale, suscitant un mécontentement croissant en son sein. Ainsi, l'auteur inconnu de la *Vita Edwardi Secundi* note que Clément V avait prélevé d'immenses sommes d'argent de l'Église pour ses projets de croisade, sans que cela ait profité à la Terre sainte.[81]

(3) Les conseillers dans le domaine ethno-géographique formaient un groupe socialement bien plus hétérogène que les deux autres types de conseillers. Ils n'étaient pas issus du même milieu, mais tiraient leurs savoirs de leurs séjours en Asie de l'Ouest ou en Afrique de l'Est. Comme les conseillers financiers, ils faisaient partie des nouveaux acteurs de la planification de croisades au sein des cours. Leur émergence découlait de l'ouverture de l'Asie dans la seconde moitié du XIII^e siècle, qui facilita non seulement les voyages commerciaux et missionnaires, mais se traduisit aussi par une »mondialisation« des projets de croisade.[82] Les experts de la géographie regroupaient des moines mendiants comme Filippo Busseri, aussi bien que les auteurs inconnus de la *Devise* ou encore des chrétiens d'Orient, comme Héthoum de Korykos (vers 1230–vers 1310), un noble arménien.[83] Ne pouvant se réclamer d'un savoir propre à une institution ou à un milieu, les conseillers de ce type veillaient à mettre en valeur leurs expériences de périple dès le début de leurs ouvrages, comme il était d'usage dans les récits de voyage à l'époque. Contrairement à ce que ces propos pourraient suggérer, les conseillers de ce groupe n'élaboraient pas leurs projets à partir d'un socle de savoirs commun sur l'Orient ou l'Asie.

(dir.), Power and Persuasion. Essays on the Art of State Building in Honour of W. P. Blockmans, Turnhout 2010, 291–308, DOI 10.1484/M.STMH-EB.3.2430.

80 Joseph F. O'Callaghan, Reconquest and Crusade in Medieval Spain, Philadelphie 2003, 159–162.

81 Vita Edwardi Secundi. The Life of Edward the Second, éd. et trad. par Wendy R. Childs, Oxford 2005, 80.

82 Johannes Fried, Gedanken und Perspektiven zur Globalisierung im Mittelalter, dans: Tillmann Lohse, Benjamin Scheller (dir.), Europa in der Welt des Mittelalters. Ein Colloquium für und mit Michael Borgolte, Berlin, Boston 2014, 211–240, DOI 10.1515/9783110351125.211; Antonio García Espada, Marco Polo y la Cruzada. Historia de la literatura de viajes a las Indias en el siglo XIV, Madrid 2009.

83 Héthoum de Korykos, Flos historiarum terre Orientis, éd. par Ulysse Robert, dans: Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens, vol. 2, Paris 1906, 255–363.

Ainsi que l'historiographie l'a montré pour d'autres voyageurs médiévaux, ils étaient plutôt fortement influencés par la qualité sous laquelle ils avaient effectué leur voyage – croisé, ambassadeur, missionnaire ou marchand.[84] Les itinéraires évoqués dans la *Devise* et la *Memoria* l'illustrent bien. Ils décrivent certes le même trajet entre Gaza et Le Caire, mais tirent leurs connaissances de sources différentes. Les auteurs de la *Memoria* utilisent un itinéraire vieux de 15 ans, qui décrit la route des caravanes à travers le désert du Sinaï et repose vraisemblablement sur des récits de marchands. Pour sa part, la *Devise* s'appuie sur de l'espionnage militaire commandité spécialement par les Hospitaliers ainsi que sur des données provenant de traités administratifs égyptiens.[85] C'est pourquoi la *Memoria* ne recense que les distances entre les étapes, les points d'eau et les places commerciales, tandis que la *Devise* évoque en outre des bases ennemies et des possibilités de raids, qui ne constituent pas des informations pertinentes pour des marchands.[86]

À l'inverse des experts militaires qui se consacraient à l'itinéraire de la croisade, les conseillers géographes ne se contentaient pas de décrire un seul chemin vers l'Orient, mais soupesaient les atouts et les inconvénients de différents trajets. Les rédacteurs de la *Devise*, par exemple, présentaient trois autres routes vers Le Caire, outre celle passant par la péninsule du Sinaï, et proposaient des options supplémentaires pour parer aux éventualités d'une crue du Nil.[87] La question de l'itinéraire de croisade faisait partie des domaines particulièrement touchés par la crise épistémique, raison pour laquelle le besoin de connaissances éprouvées était particulièrement élevé. Les experts de la géographie conçurent aussi de vastes scénarios en matière de politique d'alliances, qui prédisaient comment les événements pourraient évoluer et les croisés y ré-

84 Friederike Hassauer, Stabilitas – Mobilitas – Ordo Spatialis. Aktivitäten des Reisens im Mittelalter und in der Neuzeit, dans: Hermann H. Wetzel (dir.), Reisen in den Mittelmeerraum, Passau 1991, 249–282; Marina Münkler, Erfahrung des Fremden. Die Beschreibung Ostasiens in den Augenzeugenberichten des 13. und 14. Jahrhunderts, Berlin 2000, DOI 10.1515/9783050078557, 17–20.

85 Robert Irwin, How Many Miles to Babylon? The *Devise des Chemins de Babiloine* Redated, dans: Malcolm C. Barber (dir.), The Military Orders, vol. 1: Fighting for the Faith and Caring for the Sick, Aldershot 1994, DOI 10.4324/9781315085937, 57–63; Charles Schefer, Étude sur la devise des chemins de Babiloine, dans: Archives de l'Orient latin 2 (1884), 89–101. L'itinéraire de la *Memoria* se trouve aussi dans *Via ad Terram Sanctam*, un ouvrage rédigé vers 1290, cf. Deux projets de croisade (voir n. 71), 425–434.

86 Ibid., 454–457; Devise des chemins de Babylone (voir n. 53), 203–206. Pour une comparaison des routes, voir Paviot, Projets (voir n. 6), 47–48.

87 Ibid., 207–220. La présentation des avantages et des inconvénients est particulièrement détaillée dans Fidence de Padoue, Liber recuperationis (voir n. 60), 51–56.

agir afin d'éviter d'éventuels préjudices. Ainsi, Héthoum de Korykos proposa au pape de s'allier avec les Berbères ou les seigneurs chrétiens d'Éthiopie pour paralyser les forces armées du sultan d'Égypte et récupérer la Terre sainte sans être inquiété. Pour parer à tout risque, il recommandait en outre de conclure une alliance avec l'ilkhan de Perse, afin que celui-ci soutienne, le cas échéant, les croisés dans le Levant. Les contacts diplomatiques avec les ilkhans étaient certes réguliers depuis les années 1260, mais l'idée d'une alliance restait controversée parmi les experts de la croisade au début du XIVe siècle.[88] C'est pourquoi Héthoum intégra aussi à ses plans la possibilité d'un échec de l'alliance. Si l'intégralité de l'armée égyptienne se dirigeait vers le nord, les croisés pourraient se replier dans le royaume d'Arménie et y attendre que les ressources alimentaires du sultan s'épuisent et qu'il soit contraint de s'en retourner en Égypte avec ses troupes.[89] Ainsi, les projets des conseillers sur les questions géographiques avaient-ils une fonction d'orientation et visaient à décrire l'horizon des attentes possibles, alors que les conseillers militaires cherchaient à réduire le nombre d'options d'action en vue de faire émerger la meilleure décision.[90] Bien que rivalisant pour obtenir les faveurs de leur maître, ces conseillers se complétaient sur le fond. C'est à ces interactions entre les trois types de conseillers à la cour que je vais m'intéresser à présent.

La dynamique intrinsèque de la consultation

Lorsqu'au printemps 1307, Foulques de Villaret rejoignit l'Occident, les Hospitaliers concourraient avec quatre autres partis pour la croisade. Cependant, le décès d'Édouard Ier et le début de l'affaire des Templiers en éliminèrent deux au cours de l'année. Le temps pressait, car les premières troupes de l'ordre étaient déjà parties pour l'Orient en 1306, mais n'avaient pas réussi à s'emparer de la ville de Rhodes. L'empereur byzantin, Andronic II Paléologue (1259–1332), ayant appris l'assaut, avait envoyé une armée de secours pour briser le siège de la ville.[91] De leur côté, les rois de France et d'Aragon s'opposaient à la

88 Felicitas Schmieder, Europa und die Fremden. Die Mongolen im Urteil des Abendlandes vom 13. bis in das 15. Jahrhundert, Sigmaringen 1994, 109–122.

89 Héthoum de Korykos, Flos historiarum (voir n. 83), 356–358.

90 Les politistes parlent ici d'une consultation visant l'»orientation« et la »stratégie«, cf. Peter Weingart, Justus Lentsch, Wissen – Beraten – Entscheiden. Form und Funktion wissenschaftlicher Politikberatung in Deutschland, Weilerswist 2008, 31.

91 Acta Aragonensia (voir n. 43), vol. 3, n° 66, 146–147; Georges Pachymère, Relations historiques, éd. et trad. par Albert Failler, Paris 1984–2000, ici vol. 4, 698–701.

pré-croisade, car elle contrevenait à leurs propres desseins. Dans le conflit qui s'ensuivit au sujet de la croisade et de l'obtention des finances nécessaires, tous les camps misèrent sur les conseils d'experts pour légitimer leur projet et discréditer ceux de leurs adversaires.

Emmené par Charles de Valois, le parti français avait soumis au pape des plans de restitution de l'Empire latin dès décembre 1305 lors d'une réunion à Lyon et les avait détaillés l'année suivante au cours de nouvelles rencontres.[92] Charles put à cet effet tirer parti des conseils de ses propres experts, dont une *Descriptio Europae orientalis* est parvenue jusqu'à nous. Les conseillers inconnus, axés sur la géographie, y décrivent la situation alimentaire en Asie Mineure ainsi que la force armée de l'Empire byzantin et promettent la conquête de Constantinople en moins d'un an.[93] En 1306, le pape garantit au monarque français deux ans d'impôts, et il excommunia peu après Andronic II.[94] Mais le décès de Catherine de Courtenay à l'automne 1307 fit perdre à Charles ses droits sur l'Empire latin, et l'intérêt français pour la croisade se tourna de nouveau vers Jérusalem.

Le Saint-Siège ne se fiait pas uniquement à l'expertise de la couronne française et des ordres militaires. Il consultait ses propres experts pour sonder des alternatives. À cet effet, la curie mit d'une part en place des commissions de conseil et interrogea d'autre part les experts *ad hoc* de passage à la curie. Héthoum de Korykos y fit un séjour à titre d'ambassadeur du régent de Chypre et, début 1307, il remit au pape une histoire des Mongols en trois volumes, que ce dernier considéra manifestement comme une preuve de l'expertise ethnographique de l'Arménien. Clément V le pria alors d'élaborer un projet de reconquête de la Terre sainte, qu'Héthoum lui soumit en août de cette même année.[95] Peu après, le souverain pontife convoqua une commission d'experts de la géographie, de l'administration et des finances, dont les propositions sont retranscrites dans la *Memoria Terre Sancte*.[96] L'ouvrage nous offre un aperçu

92 Karl Wenck, Aus den Tagen der Zusammenkunft Papst Klemens' V. und König Philipps des Schönen zu Lyon, dans: Zeitschrift für Kirchengeschichte 27/2 (1906), 189–203, ici 200–203.

93 Anonymi descriptio Europae orientalis, éd. par Olgierd Górka, Cracovie 1916, 24–25.

94 Regestum Clementis papae V (voir n. 9), n° 243–244.

95 Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, vol. 1: Chronique d'Amadi, éd. par René de Mas Latrie, Paris 1891, 278–280. Le traité de reconquête fut ajouté à son histoire des Mongols en tant que livre IV, cf. Héthoum de Korykos, Flos historiarum (voir n. 83), 340–363. La présentation de Charles Kohler sur la provenance de l'œuvre reste fondamentale, cf. Charles Alfred Kohler, Introduction. Hayton: La Flor des estoires de la terre d'Orient, dans: Recueil (voir n. 83), vol. 2, XXIII–CXLII, ici XXV–XLVI.

96 La *Memoria* parle explicitement de »huius scripti compositores«, cf. Deux projets de croisade (voir n. 71), 436.

du déroulement des délibérations orales et témoigne d'une particularisation des projets, chacun des trois types de conseillers s'étant consacré à l'un des volets de la croisade. Au début de l'année 1308, le pape disposa finalement de plusieurs propositions différentes, et partiellement contradictoires. Fallait-il suivre Héthoum et nouer une alliance avec l'ilkhan ou faire confiance aux rédacteurs de la *Memoria*, qui la déconseillaient vivement? Était-il réellement possible de s'emparer de Constantinople dans l'année, ainsi que l'affirmaient les experts français? Ou devait-on soutenir les Hospitaliers promettant de reprendre Jérusalem dans les cinq ans? En d'autres termes, les décideurs à la curie faisaient face à un problème classique de la communication entre experts et profanes.

Deux instruments s'étaient imposés au cours des années 1290 pour le résoudre et pour vérifier la faisabilité et le risque des projets de reconquête: premièrement, les rapports de terrain et, deuxièmement, les avis d'autres conseillers. En vue de contrôler les études des experts de la géographie, les décideurs nommaient en priorité un homme de confiance, qui se chargeait de réunir des informations sur place et rentrait ensuite à la cour pour faire un rapport oral ou écrit de ses expériences. Clément V, par exemple, envoya Filippo Busseri effectuer une mission de reconnaissance en Orient, dont les résultats furent consignés par les Franciscains dans un *Speculum Terrae Sanctae*, qui s'est perdu.[97] Le contrôle au moyen d'expertises qui s'inspiraient des *consilia* juridiques de l'époque était bien plus courant que ces rapports de terrain.[98] Des *consilia* commandées par les monarques à des experts en vue de vérifier la faisabilité d'un projet de reconquête proposé par d'autres conseillers sont attestées à partir du pontificat de Clément V. Ces expertises de deuxième niveau revenaient en général à des conseillers du type approprié.

Le conflit entre Jacques II et les Hospitaliers illustre ces routines d'évaluation. En mars 1308, le roi fit savoir à Clément V qu'il avait amplement consulté »molts prohomens« de Barcelone sur la croisade, »los quals nos sabem, que avien moltes vegades estat en les partes Doltramar, e les quals nos pensavem,

97 Francesco Surdich, Busseri, Filippo, dans: Dizionario Biografico degli Italiani 15, Rome 1972, 556–557. Peu après, Charles de Valois organisa aussi une expédition vers l'Orient, cf. Les projets de Charles de Valois sur l'Empire de Constantinople, éd. par Henri Moranvillé, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 51 (1890), 63–86, DOI 10.3406/bec.1890.447601, ici 66–81.

98 Thomas Woelki, Tobias Daniels, Consilia, dans: Jan-Hendryk de Boer, Marian Füssel, Maximilian Schuh (dir.), Universitäre Gelehrtenkultur vom 13.–16. Jahrhundert. Ein interdisziplinäres Quellen- und Methodenhandbuch, Stuttgart 2018, 83–94.

que sabessen totes les circumstancies del fet«.[99] Ils lui auraient assuré que la force armée de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem était certes en mesure d'entreprendre des raids contre la côte égyptienne, mais que jamais elle ne pourrait s'emparer de Jérusalem ou d'Antioche en l'espace de cinq ans. Les Hospitaliers réagirent à la contre-expertise aragonaise et précisèrent leur projet dans deux nouveaux mémoires. La *Devise*, à caractère géographique, et un *Traitié coment la Terre sainte puet estre recouvree*, à visée militaire, complétèrent les propositions financières de la plus ancienne *Informatio*.[100] En qualifiant les auteurs de la *Devise* de *preudes hommes*, qui avaient séjourné en Outremer, l'ordre se référait directement aux conseillers espagnols et leur opposait ses propres spécialistes de la géographie. Cette conjugaison d'expertises semble avoir finalement convaincu le pape, puisqu'en août 1308 Clément V accorda aux Hospitaliers les finances et les privilèges qu'ils sollicitaient pour préparer une pré-croisade »pontes et vias ad idem generale passagium« et convoqua un concile à Vienne en 1310 pour décider d'une croisade générale. Le pape trancha ainsi sur des points essentiels en faveur du projet conçu par les experts de l'ordre.[101] Le succès des Hospitaliers démontre qu'ils étaient parvenus bien mieux que les Templiers à s'approprier les règles de la nouvelle culture d'expertise.

---

99 Acta Aragonensia (voir n. 43), vol. 3, n° 91, 198.

100 La remise des deux mémoires pourrait avoir été effectuée en juin ou en juillet 1308, lorsque Foulques de Villaret se trouvait à Poitiers, cf. Cartulaire général (voir n. 68), vol. 4, n° 4800–4801, 172–173. En raison de différences de contenu entre les deux mémoires des Hospitaliers, Anthony Luttrell a récemment argumenté que le *Traitié* n'avait vu le jour qu'entre 1319 et 1323, cf. Anthony Luttrell, A Hospitaller Crusade Treatise Reviewed, dans: Crusades 22/1 (2023), 62–66, DOI 10.1080/14765276.2023.2189383. Mais cette hypothèse ne résiste pas à l'épreuve des faits, car certaines œuvres des années 1308–1311 y renvoient: outre le roi d'Aragon, Pierre Dubois se réfère presque mot pour mot à l'incipit de l'œuvre, cf. n. 99; Pierre Dubois, Oppinio cujusdam suadentis regi Francie ut regnum Jerosolimitanum et Cipri acquireret pro altero filiorum suorum, éd. par Charles-Victor Langlois, De recuperatione (voir n. 69), 131–140, ici 134. Dans *Exsurgat Deus* (août 1308), Clément V s'oriente exactement sur la taille de l'armée proposée dans le *Traitié* (voir ci-dessous n. 101). En 1311, le cardinal Bérenger Frédol rappelle que le projet de l'ordre était de reconquérir Jérusalem dans les cinq ans (voir ci-dessous n. 119). De même, le témoignage textuel le plus ancien (Paris, BNF, lat. 7470, fol. 172r–178v) contredit la datation de Luttrell: hormis un mémoire de l'évêque de Mende, difficile à dater, il est attesté que tous les autres textes du manuscrit sont antérieurs à 1313, cf. Gion Wallmeyer, Zur falschen Zeit am rechten Ort. Der Kreuzzugsplan des Bischofs von León neu datiert, dans: Historisches Jahrbuch 142 (2022), 447–462.

101 Cartulaire général (voir n. 68), vol. 4, n° 4807, 181.

Néanmoins, la décision du pape ne mit pas un terme à l'affaire. Le souverain français était censé investir dans la pré-croisade des Hospitaliers 100 000 florins de l'impôt que le pape avait auparavant garanti à Charles de Valois pour sa campagne contre Constantinople. Dès le mois de septembre, le pape somma le roi de payer, mais Philippe le Bel conditionna le versement de cette somme à un droit de regard sur l'organisation de la croisade.[102] La direction de l'ordre changea alors de stratégie et cessa de communiquer avec les envoyés de la couronne française. En décembre 1308, puis à nouveau en août 1309, Philippe le Bel se plaignit que le grand maître des Hospitaliers se dérobait sciemment depuis des mois à toute consultation de ses experts et le laissait dans l'ignorance quant à l'avancement du projet.[103] Cette méthode fonctionna parce que les planifications dans les cours européennes se déroulaient oralement, entre personnes présentes, tandis que les mémoires écrits ne servaient qu'à consigner les connaissances ou à coordonner la communication diachronique. Rien de surprenant ici, tant Rudolf Schlögl a déjà mis en évidence que les sociétés prémodernes, telles que celles du Moyen Âge, étaient des sociétés de présence, dont la communication interpersonnelle était conçue pour le vis-à-vis.[104] Les planifications de croisade étaient, elles aussi, toujours insérées dans une communication entre présents. En conséquence, ceux qui n'étaient pas physiquement sur place lors des *consilia* et des *deliberationes* à la cour pouvaient échapper à d'éventuelles critiques. En juillet 1309, le pape confirma Foulques de Villaret dans la fonction de chef de la croisade, ce qui amena Philippe à déplacer le litige sur le terrain juridique et à refuser de payer au motif que la direction des Hospitaliers enfreignait ses propres statuts.[105]

Jacques II resta lui aussi de marbre face à la décision papale. Il persista à affirmer que les projets de l'ordre étaient irréalisables. Tandis que les Hospitaliers commençaient à acheter bateaux et vivres pour leur expédition, Jacques envoya ses experts au Saint-Siège afin de faire changer le pape d'avis. L'un d'entre eux était le missionnaire Ramon Llull (vers 1232–1316), qui tentait depuis 1292 de convaincre les différents papes et rois d'organiser une croisade et qui avait rédigé un traité de reconquête pour Jacques II en 1305. Si Llull avait soutenu dans un premier temps que les croisés devaient commencer par

102 Clementis V papae Philippi IV, regis Francorum et aliorum epistolae, éd. par Étienne Baluze, Guillaume Mollat, Vitae (voir n. 10), vol. 3, 87–90; Regestum Clementis papae V (voir n. 9), n° 3219.

103 Cartulaire général (voir n. 68), vol. 4, n° 4831, 198–199 et n° 4841, 203–204.

104 Rudolf Schlögl, Anwesende und Abwesende. Grundriss für eine Gesellschaftsgeschichte der Frühen Neuzeit, Constance 2014, 39.

105 Regestum Clementis papae V (voir n. 9), n° 4392.

prendre Constantinople avant de soumettre la Terre sainte, il avait ensuite changé d'avis et recommandait désormais de s'emparer d'abord de Grenade, puis d'avancer vers l'Égypte depuis l'Afrique du Nord.[106] Dans son mémoire, Llull s'attaquait frontalement aux ordres religieux-militaires, en proposant de les unifier et de mettre à leur tête un *bellator rex* qui gouvernerait conjointement le royaume de Jérusalem.[107] Cette vision allait au-devant des projets du roi, et Jacques II tenta donc de s'attacher le conseiller en lui offrant une pension annuelle.[108] En 1308, le patron de Llull lui finança un voyage à la curie, où il devait défendre le projet de croisade royal en qualité d'expert et persuader le pape de nommer Jacques II *capitaneus, dominus atque caput* de l'entreprise.[109] Llull arriva à Avignon en mars 1309, mais ne parvint pas à convaincre le pontife, alors même qu'il avait dans ce dessein actualisé son traité de reconquête.[110] Ses efforts ne furent cependant pas vains, car, fin avril 1309, Clément V accorda au moins à Jacques II les privilèges et les finances qu'il escomptait pour attaquer Grenade.[111] Le roi empêcha néanmoins les Hospitaliers d'utiliser des armes et des vivres de leurs terres aragonaises pour leur croisade et se fonda à cet effet sur le jugement de ses propres experts.[112] Les contre-expertises invoquées par les adversaires des Hospitaliers générèrent donc une communication subséquente sous la forme de nouvelles expertises, à laquelle même la décision du pape ne mit pas un terme. Il émergea de cette manière un processus social possédant sa propre dynamique, qui créa un besoin constant de nouveaux conseillers dans les cours européennes.[113]

---

106 Ramon Llull, Liber de passagio. Epistola ad papam Nicholaum IV. Tractatus de modo convertendi infideles, éd. par Blanca Garí, Fernando Reboiras Domínguez, dans: Raimundi Lulli opera latina, vol. 28 (49–52): Liber de sancta Maria in monte Pessulano conscriptus, cui liber de passagio Romae anno MCCXCII compositus, Turnhout 2003, 257–353, ici 338–339; Llull, Liber de fine (voir n. 41), 276–277.

107 Ibid., 269–275. Sur le *bellator rex*, voir Sylvia Schein, The Future Regnum Hierusalem. A Chapter in Medieval State Planning, dans: Journal of Medieval History 10 (1984), 95–105, DOI 10.1016/0304-4181(84)90003-4.

108 Diplomatari Lul·lià: documents relatius a Ramon Llull i a la seva família, éd. par Jocelyn N. Hillgarth, Barcelone 2001, n° 37, 74.

109 Ibid., n° 39, 77; Acta Aragonensia (voir n. 43), vol. 2, n° 557–558, 879–880.

110 Diplomatari Lul·lià (voir n. 108), n° 40, 78; Ramon Llull, Liber de acquisitione Terrae Sanctae, éd. par Fernando Domínguez Reboiras, Raimundi Lulli opera latina, vol. 38 (142–153): anno 1309 composita, Turnhout 2017, 157–229.

111 Regestum Clementis papae V (voir n. 9), n° 3988 et n° 3990–3991.

112 Cartulaire général (voir n. 68), vol. 4, n° 4860, 212–213 et n° 4883, 226.

113 Renate Mayntz, Birgitta Nedelmann, Eigendynamische soziale Prozesse. Anmerkungen zu einem analytischen Paradigma, dans: Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie 39/4 (1987), 648–668.

À l'origine, le plan des Hospitaliers prévoyait que la flotte quitterait le sud de la France en juin 1309. Mais les retards s'annoncèrent dès le début de cette année-là. La direction de l'ordre en imputa la responsabilité aux rois d'Aragon et de France.[114] Par ailleurs, l'idée des experts consistant à employer des professionnels de la violence, plutôt que les traditionnelles milices, sema la confusion dans des pans entiers de la population. Un grand nombre de nobles comprit à tort que la campagne de prédication destinée à financer l'entreprise était un appel à prendre la croix et fut contraint de rebrousser chemin, faute de place sur les navires.[115] Les Hospitaliers partirent finalement pour la mer Égée en octobre 1309, avec près de six mois de retard et une force militaire nettement plus réduite que prévue, qui comprenait 300 cavaliers et 3 000 soldats de pied. En outre, la saison des tempêtes contraignit les galères de l'ordre à passer l'hiver à Brindisi, où l'armée commença à se disperser progressivement sous l'effet du manque d'argent. La France s'abstenant toujours de payer, Clément V octroya de nouveaux fonds à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem afin de permettre à l'armée de croisés de passer l'hiver.[116] Ceux qui n'avaient pas déserté atteignirent la mer Égée en avril 1310 et aidèrent l'ordre à s'emparer de Rhodes, d'autres îles du Dodécanèse et de petites bases sur le continent. En revanche, l'armée décimée n'arriva jamais jusqu'en Égypte ou dans le Levant. Les conquêtes dans la mer Égée et la tentative consécutive de faire respecter l'embargo commercial émis par le pape contre l'Égypte entraînèrent les Hospitaliers dans des conflits dispendieux avec les républiques de Venise et de Gênes ainsi qu'avec le beylik Menteşe, raison pour laquelle l'ordre ne put mener aucune autre opération militaire d'envergure avant les années 1330.[117] Cependant, les Hospitaliers avaient réussi à obtenir leur propre territoire en Mé-

114 Acta Aragonensia (voir n. 43), vol. 3, n° 88, 191.

115 Tyerman, England (voir n. 46), 241.

116 Regestum Clementis papae V (voir n. 9), n° 7631; Cartulaire général (voir n. 68), vol. 4, n° 4884, 227–228.

117 Ibid., n° 4895, 233–234; Chronique d'Amadi (voir n. 95), 393; Henri II de Lusignan, Informatio, éd. par Jacques Paviot, Projets (voir n. 6), 281–292, ici 284. Voir aussi Mike Carr, The Hospitallers of Rhodes and Their Alliances Against the Turks. 1306–1348, dans: Emanuel Buttigieg, Simon Phillips (dir.), Islands and Military Orders, c. 1291–c. 1798, Farnham 2013, 167–176; Christoph Dartmann, Johanniter, Genuesen und die Mamluken. Ein genuesisches Boykottregime gegen Alexandria vom März 1316, in: Jochen Burgtorf, Christian Hoffarth, Sebastian Kubon (dir.), Von Hamburg nach Java. Studien zur mittelalterlichen, neuen und digitalen Geschichte. Festschrift zu Ehren von Jürgen Sarnowsky, Göttingen 2020, 323–336, DOI 10.14220/9783737012164.323; Anthony Luttrell, The Genoese at Rhodes. 1306–1312, dans: Laura Balletto (dir.), Oriente e Occidente tra medioevo ed età moderna, vol. 2, Gênes 1997, 737–761.

diterranée orientale, Rhodes, qui allait rester le siège de leur couvent central jusqu'à la conquête de l'île par les Ottomans en 1522. De là, ils purent finalement se présenter à nouveau comme les défenseurs de la chrétienté et faire taire les critiques, qui leur reprochaient la perte des Lieux saints.[118]

Conclusion

Lorsque le concile se réunit à Vienne en octobre 1311 afin de négocier la croisade générale, personne n'avait oublié les ambitieux projets des Hospitaliers. Les princes ecclésiastiques, tel le cardinal Bérenger Frédol († 1323), sommèrent en vain les dirigeants de l'ordre entourant Foulques de Villaret de respecter leur promesse, à savoir récupérer Jérusalem dans les cinq ans.[119] Une décennie plus tard, le franciscain Paulin de Venise (Paolino Minorita; vers 1270–1344) rappelait dans sa chronique universelle que les Hospitaliers avaient reçu beaucoup d'armes, de troupes et de fonds, mais sans résultat militaire, ce qui avait scandalisé toute la chrétienté.[120] Néanmoins, la culture d'expertise et sa différenciation fonctionnelle se maintinrent dans les différentes cours, et même les dirigeants des Hospitaliers continuèrent à être consultés comme conseillers sur la croisade.[121] Malgré les maigres résultats de leurs projets de reconquête, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec l'aide de ses experts, avait fini par faire taire les appels à l'union ou à la dissolution, qui, telle une épée de Damoclès, le menaçaient depuis les défaites du XIII^e siècle. En 1312, le pape lui confia même une grande partie des biens des Templiers »ad subsidium Terrae sanctae et impugnationem inimicorum fidei christianae«.[122] Les souverains suivants, qu'il s'agisse de Jean XXII, Philippe VI de Valois (1293–1350) ou même de Philippe III de Bourgogne (1396–1467), recoururent également aux conseils d'experts pour leurs projets de reprise de la Terre sainte et tinrent compte des mémoires rédigés sous leurs prédécesseurs.[123] Même en

118 Jürgen Sarnowsky, The Military Orders and Crusading in the Fifteenth Century. Perception and Influence, dans: Norman Housley (dir.), Reconfiguring the Fifteenth-Century Crusade, Londres 2017, 123–160, DOI 10.1057/978-1-137-46281-7_5.

119 Aragonesische Gesandtschaftsberichte vom allgemeinen Konzil von Vienne, éd. par Heinrich Finke, dans: Papsttum und Untergang des Templerordens, vol. 2, Münster 1907, 230–306, ici n° 126, 243.

120 Paulin de Venise, Quinta vita Clementis V, éd. par Étienne Baluze, Guillaume Mollat, Vitae (voir n. 10), vol. 1, 81–88, ici 82.

121 Paris, AN, JJ 58, n° 397, fol. 37r.

122 Dekrete der Ökumenischen Konzilien (voir n. 60), 343–346.

123 Heribert Müller, Kreuzzugspläne und Kreuzzugspolitik des Herzogs Philipp des

l'absence de succès militaire, il fut dès lors impossible de revenir sur l'épistémisation de la problématique de la croisade. Les projets de croisade contribuèrent donc à enraciner le rôle de l'expert conseiller dans les cours européennes, un phénomène qui s'observe également dans d'autres domaines (droit, médecine ou astrologie).[124] En tant que signifiant vide, la croisade s'y prêtait particulièrement bien, parce qu'elle était considérée comme un enjeu pour la société dans son ensemble et que son ouverture sémantique permettait de la relier à différentes formes de savoirs spécifiques et d'intérêts particuliers.

De surcroît, la lutte des Hospitaliers pour leur pré-croisade illustre comment une culture d'expertise se pérennisa et put favoriser la dissociation entre la consultation à visée informative et celle à visée consensuelle, alors même que les experts ne tinrent jamais leur promesse de reconquérir les Lieux saints. Sous l'angle des croisades, à tout le moins, l'évolution de la consultation à caractère informatif fut un processus intrinsèquement dynamique, déclenché par la crise épistémique des années 1290, puis inconsciemment stimulé par la volonté des acteurs de l'emporter sur la concurrence. Ces phénomènes incitent à penser que, malgré la différenciation décrite ci-dessus, les règles de la consultation orientée sur le consensus perdurèrent dans celles à caractère informatif. De la même manière qu'on attendait du souverain qu'il écoute le conseil de tous les princes et prélats de son royaume avant de prendre une décision importante, les consultations sur la croisade n'étaient jugées achevées qu'une fois que tous les experts avaient été entendus. Or, si cette méthode était réalisable en ce qui concerne les princes et prélats, la consultation axée sur l'information créait inéluctablement une boucle de rétroaction. Les rapports ou les mémoires ne mettaient pas un terme au processus de communication, parce que les souverains restaient tributaires des conseillers pour analyser l'inévitable communication qui en résultait. Se soustraire à cette dynamique n'était pas une option envisageable, car cela aurait signifié laisser le champ libre aux rivaux (et leur abandonner les financements lucratifs du pape). Du point de vue des croisés, elle pouvait poser problème, parce que les décisions, en amont

---

Guten von Burgund, Göttingen 1993, 13–23; Christopher Tyerman, Philip VI and the Recovery of the Holy Land, in: The English Historical Review 100 (1985), 25–52.

124 Marian Füssel, Antje Kuhle, Michael Stolz (dir.), Höfe und Experten. Relationen von Macht und Wissen in Mittelalter und Früher Neuzeit, Göttingen 2018, DOI 10.13109/9783666301230; Klaus Oschema, Henning Krakow, Zwei spätmittelalterliche Astrologen als Experten zwischen Stadt und Hof. Das Beispiel von Conrad Heingarter und Konrad Türst, dans: Gerhard Fouquet et al. (dir.), Personen, Wissen, Karrieren. Bildung und Professionalisierung zwischen Stadt und Hof (1470–1540/50), Ostfildern 2024, 115–143.

desquelles l'aide des conseillers était requise, pouvaient toujours être remises en question. Pour les conseillers, en revanche, cette configuration s'avéra fructueuse, car elle leur permit de pérenniser leur position à la cour.

Traduit de l'allemand par Valentine Meunier

Resümee

Der Beitrag beleuchtet am Beispiel der Eroberung von Rhodos durch den Johanniterorden zwischen 1306 und 1310 die Anfänge, Regeln und Abläufe informationsorientierter Beratung an spätmittelalterlichen Herrscherhöfen. Der Rhodos-Feldzug des Ordens war Teil der Bemühungen westlicher Herrscher, durch einen Kreuzzug das Heilige Land zurückzuerobern, das 1291 an den ägyptischen Sultan verloren gegangen war. Mit den Niederlagen der Kreuzfahrer im 13. Jahrhundert hatten die Herrschenden begonnen, bestehendes Wissen infrage zu stellen und gezielt nach neuen Wegen zu suchen, um die verlorenen Gebiete zurückzugewinnen. Dazu versammelten sie an ihren Höfen eine Vielzahl an Beratern, die mit ihrer Expertise einen neuen Kreuzzug planen sollten. Diese Experten konkurrierten nicht nur untereinander um die Gunst ihrer Patrone, sondern wurden von den Herrschenden auch eingesetzt, um deren Kreuzzugsvorhaben gegenüber denen anderer Machthaber zu profilieren. Im Beitrag werden die Wissensbestände und die funktionale Binnendifferenzierung dieser neuen Expertenkultur mit den Mitteln der quantitativen Inhaltsanalyse herausgearbeitet. Dabei werden auch die Eigendynamiken erläutert, welche diese Expertenkultur beförderten und aufrechterhielten.

Résumé

Cet article, par le cas de la conquête de Rhodes par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem entre 1306 et 1310, éclaire les débuts, règles et procédures du conseil orienté vers l'information dans les cours princières de la fin du Moyen Âge. La campagne de l'ordre pour conquérir Rhodes a constitué une partie des efforts plus larges des souverains occidentaux pour reprendre la Terre sainte – perdue face au sultan égyptien en 1291 – à travers une croisade renouvelée. À la suite des défaites des croisés au XIII^e^ siècle, les souverains commencèrent à ques-

tionner le savoir établi et à chercher activement de nouveaux chemins pour regagner les régions perdues. Pour cela, ils rassemblèrent dans leurs cours une diversité de conseillers qui devaient planifier une nouvelle croisade avec leur expertise. Ces experts n'étaient pas seulement en concurrence les uns avec les autres pour la faveur de leurs patrons, mais ils étaient aussi utilisés par les souverains pour incarner leurs projets de croisade vis-à-vis de ceux des autres puissants. Dans cette contribution, les fonds de savoirs et la différenciation fonctionnelle interne de cette culture de l'expertise en émergence sont reconstitués au moyen de l'analyse de contenu quantitative. Sont aussi discutées les dynamiques spécifiques qui ont encouragé et entretenu cette culture de l'expertise.

Abstract

This article uses the example of the conquest of Rhodes by the Order of Saint John between 1306 and 1310 to shed light on the origins, norms, and procedures of information-driven advisory practices at late medieval princely courts. The Order's campaign to conquer Rhodes formed part of broader efforts by Western rulers to reclaim the Holy Land – lost to the Egyptian sultan in 1291 – through a renewed crusade. In the aftermath of the defeats of the crusaders in the thirteenth century, rulers began to question established knowledge and actively seek new strategies to regain the lost territories. To this end, they assembled a large number of advisors at their courts, tasked with using their expertise to plan a new crusade. Not only did these experts compete with one another for the favour of their patrons, but they were also employed by rulers to strategically position their crusading initiatives in contrast to those of other powers. Using quantitative content analysis, this article reconstructs the knowledge bases and functional internal differentiation of this emerging expert culture. It also analyses the internal dynamics that fostered and sustained this culture of expertise.